

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [simone-bouchard-csrsaguenay-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/718a284e24a3d0a0570d6b2c>

Date d'obtention : 2026-03-02 14:31:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cela une méthode d'intervention qui se fait en collaboration avec le service de police. Aussi, je retiens qu'il est IMPORTANT de ne jamais consulter les images, et de se fier aux éléments recueillis dans les questionnaires passés auprès des élèves concernés. Je retiens aussi qu'il ne faut pas pauser de question à l'investigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de guider mes interventions étape par étape, me permettant d'avoir plus d'assurance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à bien les soutenir et leur apporter mon écoute. Je vais également faire attention de faire preuve de neutralité et de non jugement.